

## La Crau veut compenser la perte de sa biodiversité

**Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) Envoyé spécial**

**Le principe de la recréation de milieux naturels montre ses limites, alors que la plaine est grignotée par le béton**



On pourrait se croire dans les steppes du Kazakhstan ou dans la plaine infinie du Saskatchewan : un horizon plat, une herbe rase, un ciel bleu où volent des filaments de nuages, quelques rares arbres que le vent balaie sans ménagement. Et de fait, on est bien dans une steppe, la seule en Europe de l'Ouest, à deux pas de Marseille, dans la Crau.

Il y a ici un écosystème unique, les " coussouls ", formé par l'assèchement du lit de la Durance il y a quinze mille ans. Le fleuve, en changeant son cours, y a laissé une couche de galets allant jusqu'à 50 mètres d'épaisseur. Sur ce substrat s'est ajoutée une mince couche de sol. Avec un climat semi-aride et le pâturage des moutons attesté depuis plus de trois mille ans, l'ensemble a constitué ce milieu original, habité par une flore qui compte près de 150 espèces. On y voit le stipe chevelu, l'asphodèle fistuleux, le thym, l'euphorbe petit cyprès, la corbeille-d'argent... Et puis, observe Cyrille Girard, ornithologue et membre de l'association Nature et citoyenneté en Crau Camargue et Alpilles (Nacicca), " *la Crau est la dernière région de France où l'on observe des effectifs significatifs d'outardes canepetières et de lézards ocellés. La seule aussi où sont présents le ganga cata et l'alouette de calandre* ".

Mais, des 60 000 hectares d'origine, seuls 10 000 hectares de coussouls subsistent en l'état, dont 7 500 protégés par une réserve naturelle créée en 2001. Car depuis un siècle et demi, cette terre parcourue de moutons (on y compte encore 120 000 ovins, avec les plus grands troupeaux de France) a été considérée comme un espace sans valeur, tout désigné pour accueillir des décharges, des dépôts d'explosifs ou la base aérienne militaire d'Istres. A quoi s'ajoutent les usines de Fos-sur-Mer au sud, des carrières de granulats, l'ancienne décharge d'Entressen - une centrale photovoltaïque y est en construction - et, au nord, l'extension de la ville de Saint-Martin-de-Crau. Pour faire bonne mesure, on trouve encore dans la plaine des vergers industriels, deux gazoducs et cinq oléoducs, dont l'un a provoqué une marée noire de 4 000 tonnes de pétrole à l'été 2009.

En 2008, pourtant, la Crau a respiré : une opération originale y a été engagée, dite de " *compensation de la biodiversité* ". Une filiale de la Caisse des dépôts et consignations, la CDC Biodiversité, a acheté un grand verger de 360 hectares, sur le site de Cossure, enclavé dans la réserve naturelle. Elle y a fait arracher les arbres, et engagé des expériences de revégétalisation, tout en installant deux bergers avec leurs troupeaux.

L'opération représente une des mises en oeuvre les plus ambitieuses de la compensation écologique. Celle-ci, esquissée par la loi de 1976 sur les études d'impact et renforcée par la loi dite Grenelle I de 2009 (article 23), prévoit que les maîtres d'ouvrage qui détruisent des milieux naturels doivent compenser la destruction en protégeant, ailleurs, des milieux équivalents. Depuis une dizaine d'années, une série d'arrêtés, sous l'impulsion notamment des directives européennes, n'a cessé d'allonger la liste des espèces et des habitats à protéger. Si bien que les cas d'application de la compensation se multiplient. Le



Sur le site de Cossure, la restauration écologique vise à rétablir un écosystème de steppe.

ANDRÉ MERIAN/LES DOUCHES LA GALERIE POUR " LE MONDE "



Sur le site de Cossure, la restauration écologique vise à rétablir un écosystème de steppe.

ANDRÉ MERIAN/LES DOUCHES LA GALERIE POUR " LE MONDE "

site de Cossure est ainsi un " *actif naturel* ", dont CDC Biodiversité peut vendre des " *unités* ". Elle a notamment vendu 40 unités à l'entreprise Carnivor, qui construit des entrepôts sur 28 hectares à Saint-Martin-de-Crau, au prix de 38 000 euros l'unité, correspondant à 1 hectare dont le bon état écologique doit être assuré pendant trente ans.

Mais ce système fait débat. " *L'opération de la CDC ne peut marcher que si l'on continue à détruire la Crau, s'exclame Cyrille Girard ! Si la compensation se généralisait, où s'arrêterait la destruction de la nature, sous prétexte qu'on peut recréer des milieux qui s'en approchent mais qui n'ont pas la même richesse biologique ?* " Michel Oberlinkels, de CDC Biodiversité, se défend : " *La compensation n'est pas un droit à détruire. Elle n'est que le troisième volet d'un triptyque qui prévoit aussi d'éviter de détruire et de réduire les impacts. Ici, on apporte de la valeur ajoutée en biodiversité, on est dans la réparation.* "

Pour les écologistes, la compensation n'est qu'un alibi. Car elle s'inscrit dans un environnement soumis à une très forte pression. La commune de Saint-Martin-de-Crau, qui compte 11 000 habitants, se développe à marche forcée, tandis qu'un contournement autoroutier est prévu au sud d'Arles, située à moins de 20 km. " *On tente de construire quatre dépôts logistiques de 120 000 m<sup>2</sup> chacun. Ils devraient créer 2 000 emplois* ", dit Claude Vulpian, maire (PS) depuis trente-cinq ans de Saint-Martin et vice-président du conseil général en charge de l'agriculture.

Ce développement est vivement contesté : à l'été 2011, des manifestants ont rebaptisé la commune " *Saint-Parpaing-de-Crau* ". L'association Agir pour la Crau et le Comité de défense des terres fertiles (CDTF) ont lancé des recours contre les opérations de la municipalité : " *Dans les Bouches-du-Rhône, dit Philippe Chansigaud, porte-parole du CDTF, deux tiers des surfaces agricoles ont disparu. Pour les élus, le foncier agricole n'est qu'un outil économique. Il faut stopper cette logique destructrice.* "

A leurs yeux, le développement de la plate-forme logistique de Saint-Martin ne se justifie pas, le département en possédant trois autres. " *Il reste 100 hectares libres à Port-Saint-Louis-du-Rhône, près de Fos, explique M. Vulpian, mais les entreprises de logistique préfèrent venir chez nous, pour éviter le chaudron de Fos où il y a une forte tradition syndicale.* "

Les écologistes soulignent par ailleurs le risque d'inondations, accru par l'imperméabilisation des sols et le changement climatique. En novembre, la commune a été déclarée en état de catastrophe naturelle à la suite de crues et de coulées de boue. " *Les entrepôts n'ont pas été affectés* ", se défend le maire.

A Saint-Martin, la société Carnivor voudrait construire de nouveaux entrepôts, sur une zone où l'on compte jusqu'à 250 couples d'outardes en hiver. Elle pourrait compenser la destruction par l'achat d'une cinquantaine d'unités écologiques sur le site de Cossure. En fait, deux logiques s'affrontent : " *Il faudrait faire une pause de quelques années pour réfléchir à une nouvelle politique de la nature*, dit Cyril Girard. " *Je pense que le développement est quelque chose qui n'a pas de fin* ", répond Claude Vulpian. Un conflit que la compensation ne résout pas.

**Hervé Kempf**

© Le Monde

---

◀ **article précédent**

Avec la création de 22 nouveaux...

**article suivant** ▶

Une expérimentation à grande...